



## COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LA VILLE DE QUÉBEC (CVLE)

### COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE

07 décembre 2022, de 18h00 à 20h30

Rencontre en présentiel

#### PRÉSENTS

Denis Lachance, Corporation des sentiers  
récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré  
Fatao Traore, Conseil régional de l'environnement  
Jean Landry, OBV Charlevoix-Montmorency  
Pascale Despins, Citoyenne de Saint-Joachim

Paula Guillet, OBV Charlevoix-Montmorency  
Richard Laramée, Ville de Québec  
Robert Caron, Citoyen de Saint-Tite-des-Caps  
Roxanne Saint-Laurent, Ville de Québec

#### ABSENTS

David Sénéchal, Ville de Québec  
Majella Pichette, MRC Côte-de-Beaupré  
Marie-Christine Alarie, Communauté métropolitaine de  
Québec  
Martin Leith, Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Marie-Josée Asselin, Élu(e) de la Ville de Québec  
Michel Beaumont, Élu(e) de la Ville de Beaupré  
Michel Simard, Citoyen de Saint-Ferréol-les-Neiges  
Reynald Cormier, Municipalité de Saint-Tite-des-Caps

#### ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 07 décembre 2022
3. Présentation : Rapport d'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de Beaupré : le site d'enfouissement
4. Adoption du compte rendu du 20 septembre 2022
5. Suivi environnemental
6. Suivi des opérations et divers travaux LEVQ
7. Bilan financier
8. Varia : site web, quorum
9. Prochaines rencontres - 2023
10. Fin de la rencontre

Compte rendu du CVLE	Actions/Suivis à faire
<p><b>1. Mot de bienvenue</b></p> <p>19h : Jean Landry (en remplacement du président) ouvre la rencontre.</p>	
<p><b>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Le sujet du quorum est abordé, puisque quatre (4) membres votants sont présents à la rencontre, soit moins de la moitié des membres votants.</p> <p>Les documents de statuts et fonctionnement du CVLE n'indiquent pas le nombre membres nécessaire à l'obtention du quorum.</p> <p>Il est conclu que, conformément à l'article 72 du REIMR* le quorum doit représenter plus de 50% des membres votants pour que les décisions aient une valeur légale, soit au moins 6 membres sur les 11 votants du comité.</p> <p>Toutefois, il est décidé que les rencontres peuvent être maintenues à des fins d'information même s'il n'y a pas quorum. En effet, avec des membres manquants, il est particulièrement difficile d'obtenir systématiquement le quorum : le poste d'élu de Saint-Joachim est vacant, et d'autres postes ont rarement été représentés durant les rencontres de 2022.</p> <p>Du fait qu'il n'y a pas quorum lors de la rencontre, les adoptions de <b>l'ordre du jour du 7 décembre 2022 et du compte-rendu de la rencontre du 20 septembre 2022 sont remises à la prochaine rencontre en 2023.</b></p> <p>*REIMR = Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, Q-2, r.19  [En ligne] <a href="https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2019">https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2019</a></p>	
<p><b>3. Présentation :</b></p> <p><b>Rapport d'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de Beupré : le site d'enfouissement</b></p> <p>Le rapport d'analyse de la vulnérabilité de la source de la prise d'eau potable de Beupré avait été rédigé par l'OBV Charlevoix-Montmorency et remis à la Ville de Beupré en 2021. Le site d'enfouissement a été mentionné dans ce rapport, la présentation a donc pour objectif de partager aux membres du comité de ce qui a été écrit à ce sujet.</p> <p>Il s'agit d'une étude requise par le RPEP (Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection), pour toutes les prises d'eau potable du Québec.</p>	

L'étude doit notamment faire l'inventaire et l'évaluation de tous les éléments qui pourraient potentiellement avoir un impact sur la qualité de l'eau au niveau du site de prélèvement d'eau.

Pour la prise d'eau potable de Beaupré, le rapport montre que la vulnérabilité de la source est faible.

L'inventaire permet de décrire l'ensemble du territoire du bassin versant et des activités qui s'y déroulent, il comprend aussi bien des activités humaines (routes, stations-service, agriculture, foresterie...) que des événements potentiels (incendies, accidents routiers, inondations...). Le site d'enfouissement est mentionné parmi les activités humaines.

En effet, le site d'enfouissement se trouve à moins de 10 km en amont de la prise d'eau potable (9,1 km de longueur de cours d'eau entre l'effluent principal du site d'enfouissement et la prise d'eau potable). Le site d'enfouissement se trouve donc dans l'aire de protection intermédiaire de la prise d'eau <sup>1</sup>.

Dans le rapport, il est confirmé que le fonctionnement du site d'enfouissement permet de ne pas rejeter de contaminants dans les cours d'eau, et que les suivis réglementaires et environnementaux, aux normes particulièrement élevées, permettent la surveillance et le maintien de ce bon fonctionnement.

Deux remarques ont tout de même été faites :

- 1- Malgré les mesures mises en place, il faut toujours garder à l'esprit que tout rejet de contaminant dans le réseau hydrique (y compris par les eaux de résurgences, de ruissellement, etc.), pourra avoir un impact sur la qualité de l'eau potable. Une contamination demeure possible. En effet, lorsque le sol est encore gelé, au printemps, il est possible que des résurgences entraînent l'écoulement d'eau provenant du sol du LES, en surface. Ces écoulements ne font pas l'objet d'un suivi systématique et leur nombre ainsi que la qualité de leur eau n'est pas toujours connue. Il serait donc recommandé de surveiller davantage ces résurgences.
- 2- L'impact du rejet des eaux usées du lieu d'enfouissement sur la qualité de l'eau brute à la prise d'eau potable de la Ville de Beaupré n'est pas connu. Par exemple, le pH de l'eau relâchée par le LET est relativement élevé <sup>2</sup>, bien que respectant la norme. Or, l'eau prélevée par la Ville de Beaupré montre parfois un pH trop élevé qui doit être ajusté. Il serait alors recommandé de procéder à des échantillonnages dans la rivière Sainte-Anne afin de connaître l'impact du rejet des eaux usées, ou de montrer qu'il n'y a pas d'impact.

La conclusion reste que la probabilité d'une contamination du réseau hydrique par le site d'enfouissement est faible, et que celui-ci ne constitue pas une menace pour la qualité de la source d'eau potable.

<sup>1</sup> Cette aire est identifiée dans le RPEP en raison du temps de parcours de l'eau, qui est trop court pour permettre aux responsables de la prise d'eau d'intervenir advenant un déversement accidentel ou l'arrivée de contaminants. De plus, les eaux provenant des

<p><i>fossés, du ruissellement et des effluents situés dans cette zone risquent de ne pas être suffisamment dilués avant d’atteindre le prélèvement d’eau.</i></p> <p><sup>2</sup> Mesures 2023 du pH du lixiviat traité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyenne : 7,99</li> <li>- Max : 8,66</li> <li>- Min : 7,3</li> </ul>	
<p><b>4. Adoption du compte rendu du 20 septembre 2023</b></p> <p><i>Question de M. Lachance : Le dernier compte-rendu indiquait que la présence de mercure a été relevée dans le lixiviat traité mais pas dans le lixiviat brut. Pourquoi ?</i></p> <p><i>Mme Saint-Laurent : C’est probablement dû au fait que le lixiviat traité est échantillonné en même temps que le lixiviat brut, alors que le lixiviat prend du temps pour passer par les deux bassins et être traité. Ça signifie que c’était un apport en mercure ponctuel.</i></p> <p><i>Question de M. Lachance : Est-ce que le site web a été récupéré ?</i></p> <p><i>Mme Saint-Laurent : Le site web a été remis en ligne. Le problème était que l’on n’avait pas le mot de passe pour accéder au compte « GoDaddy » permettant de gérer l’hébergement du site. Aujourd’hui le mot de passe a été récupéré et est géré en interne par la Ville de Québec.</i></p> <p><i>Mme Guillet : Il reste beaucoup de mises à jour à faire sur le site web. Il y a aussi eu des messages datant de 2019 via le formulaire du site web qui n’ont pas eu de réponses, il faudra être attentif à l’avenir pour pouvoir y répondre.</i></p> <p><i>Mme Saint-Laurent : Il faudra demander à l’agence Concept-K de relier les messages reçus sur le site web à la boîte Gmail du CVLE.</i></p>	
<p><b>5. Performances environnementales du lieu d’enfouissement, printemps – été 2022.</b>  <b>Présentation de Mme Roxanne St-Laurent</b></p> <p><b>Présentation de l’installation, description et localisation à Saint-Joachim.</b></p> <p><b>Programme de suivi environnemental :</b> 3 fois par année (printemps été et automne), sont suivis les eaux superficielles, les eaux souterraines, l’étanchéité du LET, le traitement du lixiviat, et les biogaz. Pour le traitement du lixiviat, des suivis hebdomadaires et mensuels s’ajoutent.</p> <p><b>Résultats – eaux superficielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépassement naturel en fer (teneur de fond)</li> </ul>	

<p><b>Résultats – eaux souterraines :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Teneurs de fond en manganèse et fer dissous.</li> </ul> <p>Ces teneurs de fond sont fréquentes dans la région de Québec et de la MRC de La Côte-de-Beaupré, les taux sont naturellement plus élevés que les normes du REIMR au LEVQ.</p> <p><b>Résultats – étanchéité du LET :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le condensat du captage secondaire n’a pas été échantillonné. Reprise semaine prochaine (enjeux SST).</li> </ul> <p><b>Résultats – lixiviat traité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout est conforme.</li> </ul> <p><b>Résultats – Biogaz :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune détection des bâtiments et dans le secteur du LET</li> <li>- Faibles détections en méthanes dans 2 puits de surveillance du LES</li> </ul>	
<p><b>6. Suivi des opérations et divers travaux LEVQ - M. David Sénéchal</b></p> <p><b>MELCC – Inspection de contrôle du 4 octobre 2022 :</b></p> <p>Aucune non-conformité ne semble avoir été relevée par l’inspecteur.</p> <p>Les dépassements anecdotiques de certains paramètres à l’effluent de la STEU relevés lors des suivis réguliers faits par la Ville de Québec ne l’inquiètent pas. Il indique se fier essentiellement sur les résultats des échantillons qu’il prélève et qu’historiquement les résultats étaient largement conformes.</p> <p>À la suite de l’inspection, il a effectué un suivi concernant les travaux de réhabilitation des conduites non étanches.</p> <p><b>Nettoyage des réseaux et autres équipements</b></p> <p>Les activités de nettoyage et d’entretien des réseaux de captage et de transport des eaux de lixiviation ont été complétées en septembre.</p> <p><b>Inspection et essais d’étanchéité</b></p> <p>Le programme d’essais d’étanchéité (conduites, regards, bassins et étangs) a été complété en novembre.</p> <p>Les rapports d’expertise ne sont pas disponibles actuellement. Il apparaît cependant que deux regards (RC-2 et R-18) n’atteignent pas les critères d’étanchéité utilisés. Toutefois, selon les constats effectués par les experts, dans les deux cas, le bris d’étanchéité se situerait au-dessus du niveau d’eau atteint lorsque ces équipements sont exploités.</p> <p>Ainsi, les risques pour l’environnement sont réduits.</p> <p>Néanmoins, des travaux sont prévus en 2023 pour réparer ces regards.</p> <p>Deux des trois conduites non étanches identifiées au cours des dernières années ont pu être réparées. Ainsi, la conduite liant RC-2 à RD-1 ainsi que la conduite liant R-1 à R-2 sont maintenant étanches. Cependant, la conduite permettant de canaliser les eaux de</p>	

lixiviation de R-0 vers R-1 n'a pu être réparée adéquatement. Cette conduite est localisée à proximité de l'aire d'enfouissement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES). Des travaux correctifs seront effectués en 2023 pour réhabiliter cette conduite.

### Réhabilitation de conduite

Des travaux de réhabilitation de conduites ont été réalisés le 2 novembre.

### Quantités reçues au LEVQ entre janvier et octobre :

- 49 300 tm en 2021 (ordures ménagères 475 tm)
- 22 700 tm en 2022 (ordures ménagères 6 045 tm)

Les quantités reçues ont diminué car le site ne reçoit plus de cendres, elles sont revalorisées à l'extérieur.

### Station de traitement des eaux

La station de traitement a été mise en veille durant quelques jours en septembre et novembre afin d'effectuer les essais d'étanchéité prévus.

### Capacité des ouvrages d'entreposage

Les étangs (nos.7, 8 et 9) disposent actuellement de près de 55 000 m<sup>3</sup> d'espace utile.

### Nouvelle cellule #6

Le projet d'aménagement du site de déblais devant accueillir les sols d'excavation (dit végétal) est maintenant complété.

L'appel d'offres permettant de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux de construction de la 6e cellule d'enfouissement est en cours. Il est prévu que les travaux soient complétés fin 2024.

### Torchère du LES

La torchère est actuellement en fonctionnement. Elle sera remise le 15 décembre 2022 pour être réactivée en juin 2023.

Au cours de 2022, un peu plus de 1000 teq CO<sub>2</sub> auront été détruites (fonctionnement de 6 mois/an). Une performance similaire à 2020 et 2021.

*Discussions sur la nouvelle installation de biométhanisation : celle-ci va utiliser un tiers des matières résiduelles reçues à l'incinérateur. La matière restante, appelé digestat, est un fertilisant (composé d'azote, phosphore...). Les sacs de résidus alimentaires sont spécialisés pour ne pas se défaire en petits morceaux, ils peuvent donc être récupérés et revalorisés. Il y a aussi un gain environnemental en diminuant le nombre de sacs poubelle réguliers utilisés.*

*Concernant les produits PFAS mentionnés récemment dans un reportage « La semaine verte », la problématique provient du fait qu'il s'agit d'une molécule stable, qui ne se dégrade pas dans les boues municipales ou dans l'environnement. Ils proviennent d'industries spécifiques, qui ne se retrouvent pas au site d'enfouissement de la Ville de Québec. Des caractérisations vont toutefois être réalisées.*

<p><b>6. Bilan financier</b></p> <p>Les bilans financiers du 20 septembre et du 7 décembre sont présentés. Les coûts aux 7 décembre sont plus élevés car ils comprennent les honoraires relatives au compte-rendu de la rencontre du 20 septembre et du 7 décembre, ainsi que du travail pour le site web, le compte de messagerie du comité, et autres tâches pour clôturer correctement l'année 2022 et préparer l'année 2023. Le budget résiduel reste élevé.</p> <p><b>Le bilan financier devra être adopté lors de la prochaine rencontre en 2023.</b></p>	
<p><b>7. Varia</b></p> <p><b>Site internet</b></p> <p>La remise en service du site web a été évoquée en début de rencontre. Le site web pourra être mis à jour en 2023, par l'OBV-CM selon ses disponibilités. Il est aussi envisagé de sous-traiter cette tâche à des professionnels spécialisés.</p> <p><b>Quorum</b></p> <p>Le sujet du quorum a également été discuté en début de rencontre. Il est ajouté que les membres du comité seraient pour le retour des rencontres en présentiel, qui sont plus mobilisatrices. Il serait apprécié qu'une rencontre sous la forme d'une visite du site d'enfouissement soit organisée, de préférence à la fin juin afin que les installations soient remises en route.</p>	
<p><b>8. Prochaines rencontres</b></p> <p>Le calendrier des prochaines rencontres de 2023 sera envoyé aux membres du comité. Il sera proposé de tenir les rencontres en présentiel.</p>	<p>Paula : Envoyer le calendrier des rencontres 2023</p>
<p><b>9. Fin de la rencontre</b></p> <p>Clôture la rencontre et remerciement des membres pour leur participation.</p> <p>20h44 : fin de la rencontre</p>	

## STRUCTURES ET MEMBRES DU COMITÉ

SECTEUR	ORGANISME	PERSONNE EN FONCTION
<b>Citoyens</b>	Citoyenne de la paroisse de Saint-Joachim	Pascale Despins
	Citoyen de la Municipalité de Saint-Tite-des-Cap	Robert Caron
	Citoyen de la MRC de la Côte-de-Beaupré	Vacant
	Citoyen de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	<i>Michel Simard</i>
<b>Groupes environnementaux et socioéconomiques</b>	Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale	Fatao Traore
	Comité d'environnement Côte-de-Beaupré	Jean Landry (OBV)
	Milieu récréotouristique	Denis Lachance
<b>Élus municipaux</b>	Élu de la Ville de Québec	Marie-Josée Asselin
	Élu de la Municipalité de Saint-Tite-des-Cap	Reynald Cormier
	Élu(s) de la MRC de la Côte-de-Beaupré	Majella Pichette
	Élu de la Ville de Québec	Vacant
	Élu de la Ville de Beaupré	<i>Michel Beaumont</i>
	Élu de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	<i>Martin Leith</i>
<b>Observateur(s)</b>	Communauté métropolitaine de Québec	Marie-Christine Alarie
<b>Ville de Québec</b>	Division prévention et contrôle environnemental	Roxanne St-Laurent
	Division de la valorisation énergétique	David Sénéchal
	<i>Division de la valorisation énergétique / Sect. de l'exploitation des grands ouvrages</i>	<i>Richard Laramée</i>
<b>Gouvernement du Québec</b>	Santé publique	Vacant
	MELCC	Vacant

Légende :

Membres prévus par la résolution et membres votants

*Membres non prévus par la résolution*

Membres sans droit de vote

**CALENDRIER DES RENCONTRES 2022**

<b>DATES</b>	<b>TYPE DE RENCONTRE</b>
5 mai 2022	Régulière sous forme de visite (complexe de valorisation)
14 juin 2022	Régulière (visioconférence)
20 septembre 2022	Régulière (visioconférence)
6 décembre 2022	Régulière (présentiel, restaurant)